

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

<p>L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux décembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.</p> <p>Date affichage convocation : 2 décembre 2022</p> <p><u>Nombre de membres</u></p> <p>Afférents au Conseil : 27</p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 26</p>	<p><u>Présents :</u></p> <p>Edwige ZANCHI Cyrille ROLLIN Raymonde THESSANDIER Jean Jacques VAISSIER Olivier PRAT Maryse BONNET Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Jacqueline BORNE Jacques SERRAT Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Audrey LAFARGE Andrée BROUSSE Mireille LEOTY Gérard VIOLLE Stéphanie SERIEIX</p>
--	--

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,  
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,  
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE

Etait excusé :

Julien CHAMBON

A été désigné en qualité de Secrétaire de séance : Olivier PRAT

Madame le Maire expose qu'une étude a été initiée par la commune en vue de l'implantation de bornes avec prises sis place Pompidou.

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **34 600,00 € H.T. soit 41 520,00 € TTC**

Considérant que le Syndicat prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 25 % du montant des travaux H.T. et en demandant à la commune une participation égale à 75 % du coût H.T. plus la TVA soit 32 870,00 €.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

**DONNE** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

**DE FIXER** la participation de la commune au financement des dépenses à **32 870,00 €**.

**DECIDE** d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune la somme nécessaire à la réalisation de ce projet.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures  
A Mauriac, le 09 décembre 2022**

Le Maire,

Edwige ZANCHI



Le Secrétaire de séance,

Olivier PRAT

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 015-211501200-20221209-DELB20221209\_20-DE

